

# CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

## COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 23 mai 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 23 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

### Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI et Chantal ROYER  
MM. Daniel HUGOT et Arnaud TISSIER.

### Absents représentés :

Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à M. Daniel HUGOT, Mme Valérie SASSI pouvoir à Mme Giselle PIATTI  
M. Thierry CHENAL pouvoir à Mme Christine MICHOT, Rudy PISCERI pouvoir à Mme Chantal ROYER et M. Michel ROBLOT pouvoir à M. Arnaud TISSIER

Absent excusé non représenté : M. Jean-Pierre CAUSSARD

Madame Giselle PIATTI accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

## FINANCES

### 1. Proposition d'achat de la maison 8 rue Maison-Dieu

Suite au dernier Conseil Municipal, le propriétaire de la maison voisine a été recontacté. Il a réévalué son offre à 7 500 € (au lieu de 5 000 € pour sa première offre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'achat de la maison sise 8 rue Maison-Dieu de M. ANBARLI au prix de 7 500 €
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatif à l'exécution de cette décision.

## TRAVAUX

### 2. Changement du plafond chauffant de la salle annexe de l'école primaire

Madame le Maire explique que le plafond chauffant de la salle annexe de l'école primaire a connu des dysfonctionnements cet hiver. L'entreprise Lahaie est intervenue et préconise son remplacement comme pour ceux des autres classes qui dataient de la même époque (une vingtaine d'années) et qui ont été remplacés il y a 2 et 3 ans. Un devis a donc été demandé à l'électricien et au plaquiste qui étaient intervenus il y a 2-3 ans. Le devis s'élève à 6 237,32 € TTC pour la partie électricité et à 5 850,00 € TTC pour la partie faux-plafond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise LAHAIE d'un montant de 6 237,32 € TTC
- ACCEPTE le devis de l'entreprise Marco MP d'un montant de 5 850,00 € TTC
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatif à l'exécution de cette décision.

## URBANISME

### 3. Choix d'un nom pour la rue du lotissement La Maladière

Afin de désigner les parcelles du lotissement La Maladière par un numéro et un nom de voie, le Maire explique qu'il convient de choisir un nom pour cette nouvelle rue. Le Maire propose de la nommer *rue de la Maladière*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire et DÉCIDE de nommer la nouvelle voie « rue de la Maladière »

## INTERCOMMUNALITÉ

### 4. Fusion SIVU-SIAEP – Approbation du projet de statuts

Le Maire rappelle le projet avancé de fusion du SIVU du Moulin de Fées et du SIAEP de la région de Ligny-le-Châtel. Il convient de délibérer sur le projet de périmètre et sur les statuts conformément à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le périmètre proposé qui comprend les communes de : Fontenay-près-Chablis, La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse et Villy,
- ACCEPTE le projet de statuts du *Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Moulin des Fées*,
- MANDATE le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces décisions.

## **5. SMBVA - Modifications Statuts**

Le Maire explique que lors du Comité Syndical qui s'est tenu à Ancy-le-Franc le 11 avril 2019, la délibération n°02\_2019 relative à la modification des statuts du syndicat a été adoptée. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification.

Le Maire détaille que celle-ci porte essentiellement sur :

- le transfert de la compétence GEMAPI des communes aux communautés de communes. Ces dernières se substituent aux communes au sein du SMBVA
- la représentation des communes par leur communauté pour la compétence « animation »
- la prise de compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »
- la représentativité de chaque membre en créant un collège de délégués par compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la modification des statuts adoptée par le Comité Syndical

## **Informations diverses**

- Le Maire informe le Conseil que Mme Sylvie ROUSSEAU a été embauchée au poste d'agent d'accueil à l'Agence Postale à compter du 3 juin. Les nouveaux horaires d'ouverture seront les suivants : du lundi au vendredi de 14h15 à 17h15.
- Le Maire informe que suite à la demande d'une alimentation électrique de forte puissance du Domaine Garnier, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne va procéder, sur son budget, au renforcement du réseau dans la rue dit Chemin de Méré.
- Le Maire informe de la ré-ouverture du Café du Commerce à Lordonnois à compter du samedi 25 mai.

## **Questions diverses**

Mme Corinne DE CUYPER signale l'absence d'entretien des chéneaux de l'église et de la végétation qui y pousse. Le Maire lui répond que l'entreprise qui devait intervenir n'a pas respecté ses délais et qu'elle va contacter une autre entreprise.

Mme Corinne DE CUYPER demande si une vérification de l'état sanitaire des grands arbres de la Noue Marrou. Il lui est répondu que l'entreprise qui les élague n'a pas signalé de risque particulier à ce sujet.

M. Arnaud TISSIER demande qu'un élagage soit effectué à l'entrée du hameau de La Mouillère, sur la route de Lignorelles. M. HUGOT prend note et demandera au prestataire d'effectuer ce travail lors de son prochain passage.

Mme Christine MICHOT souhaite connaître l'avancé des travaux du lotissement. Le Maire lui répond que le calendrier prévu est respecté.

Mme Christine MICHOT souhaite connaître l'avancé des prochains de rénovation et d'agrandissement de la résidence Mutualiste. Le Maire lui répond que l'appel d'offres doit être lancé très prochainement.

Mme Corinne DE CUYPER signale le mauvais état du panneau en bois des chemins de randonnée situé entre le bief et le rond-point de la Noue Marrou. Le Maire lui répond qu'elle vérifiera si une intervention est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21 h 10.

Le Maire, Chantal ROYER

